



Politique de l'AZAC en matière de publicité

Approuvé : octobre 2006

Préambule

L'AZAC, ses membres et ses commanditaires représentent un marché unique et significatif dans la vente de produits et de services spécialisés. Depuis que l'AZAC a amélioré ses communications intérieures par le biais de la circulaire, du site Internet et d'autres méthodes, il y a un intérêt accru venant d'entreprises cherchant à utiliser ces divers moyens pour promouvoir leurs activités aux membres de l'AZAC.

L'AZAC a un certain nombre d'adhérents de catégorie commerciale qui sont des organismes qui appuient l'Association aussi bien qu'un certain nombre d'organismes avec lesquels elle fait équipe dans une variété d'activités. Cette politique est conçue pour clarifier les processus de publicité et garantir que la priorité est donnée aux membres commerciaux et aux partenaires de l'AZAC.

Politique

Les annonces publicitaires dans les médias de l'AZAC sont accessibles aux seuls membres de l'Association ou aux partenaires reconnus. Les publicités pour la vente de biens ou services seront acceptées des seuls membres à caractère commercial ou institutionnel. La publication de listes d'animaux en surplus et de postes disponibles sera jugée être un service d'adhésion aux membres institutionnels plutôt que de la publicité.

Lignes directrices de la politique

Toute publicité acceptée par l'AZAC pour placement dans les médias doit se plier aux directives juridiques, professionnelles et éthiques pertinentes. Le rédacteur en chef se réserve le droit de rejeter ou demander des changements aux textes publicitaires soumis.

L'AZAC se réserve le droit d'unilatéralement rejeter, omettre ou annuler les publicités qu'elle considère ne pas être dans le meilleur intérêt de l'Association ou dont le ton, le contenu ou l'apparence ne correspondent pas à la nature scientifique, éducative et professionnelle des publications de l'AZAC. Dans le cas d'un refus pour l'une ou plusieurs des raisons susmentionnées et si le paiement a déjà été reçu, les remboursements seront traités immédiatement et le contenu artistique sera rendu.

L'AZAC se réserve le droit de refuser des publicités qui, à cause d'omissions ou d'inexactitudes, présentent des informations trompeuses ou inexactes.

La publication de publicité par l'AZAC ne constitue ni une approbation, ni une promotion de l'annonceur ou des produits et des services annoncés.

L'AZAC n'est responsable d'aucunes revendications faites dans les publicités qu'elle accepte de placer.

Les annonceurs et les agences publicitaires assument l'entière responsabilité de tout le contenu (cela inclut la représentation du texte et les illustrations) des publicités publiées par l'AZAC dans les médias et acceptent aussi, advenant toute revendication faite à l'éditeur, de mettre l'AZAC hors de cause.

Le règlement intégral pour toutes les publicités acceptées par l'AZAC est payable dans les 30 jours suivant la date de facturation. Les annonceurs et les agences publicitaires sont conjointement et solidairement responsables du paiement pour toutes les insertions.

Les attributions d'espace publicitaire seront faites par l'AZAC dans l'ordre où les demandes ont été présentées. Seulement 1/8ème de la circulaire sera utilisé à des fins de publicité. Le rédacteur en chef aura le dernier mot en ce qui concerne le placement des publicités dans la circulaire. Généralement, aucun espace publicitaire n'est disponible en page de couverture et un espace limité est disponible sur la page arrière. Des exceptions peuvent être faites pour une "commandite du numéro en entier".

Les termes " publicité payée" seront inclus avec toute publicité qui, selon l'opinion du rédacteur en chef, pourrait être confondue avec le contenu de la rédaction.

Les annonceurs doivent fournir le texte et la visualisation graphique en format électronique prêt pour la publication. Le texte peut être clair ou compatible avec les formats des systèmes de traitement de texte de Macintosh/Windows.

Les annonceurs peuvent soumettre leurs exemplaires, sujets aux tarifs commerciaux suivants (TPS incluse) :

Dimension	Détails (Notez : 1 point = 1/72")	Prix
Annonce classée simple (texte seulement)	Jusqu'à 35 mots (trois lignes environ)	20 \$
1/4 page	180x275 points ou 360x135 points	100 \$
1/2 page	360x275 points	200 \$
Page entière	360x550 points	400 \$
Commandite de l'édition en entier	Communiquez avec l'AZAC pour ces détails	

(tarifs sous réserve de modification)